



Recherche : Restructuration et pilotage sur fond d'austérité

CNRS-INSERM

INRIA-IRD-INED

Les laboratoires sont restructurés en gros centres de recherche

En dix ans, le nombre total d'unités de recherche liées au CNRS a diminué de près de 22 %, passant de 1 328 unités en 2003 à 1 029 en 2013. Cette évolution résulte principalement de la réduction du nombre d'UMR (- 22 %) et surtout des unités propres (- 50 %), tandis que les unités de service et de recherche (notamment dans les Maisons des Sciences de l'Homme et des unités de recherche à l'étranger en sciences humaines et sociales) ont fortement augmenté ces dernières années, de même que les unités mixtes internationales.

Ces restructurations qui ont commencé dès les années 2000, se poursuivent à l'aune des réformes en cours (48 structures étaient en FRE en 2013)

La diminution du nombre d'unités reflète la volonté des Directions du CNRS et des Instituts de concentrer les personnels et les moyens de recherche sur des unités de taille importante¹. Faite au nom de la simplification du système, la restructuration a abouti à un empilement de structures opaques qui développe la bureaucratie et l'inefficacité.

Restructurations et modernisation des politiques publiques (MAP d'Hollande = RGPP de Sarkozy)

La mise en place de grosses unités facilite la mutualisation des fonctions supports et la mise en place des plateformes technologiques. Ces mutualisations ne sont nullement conçues pour améliorer l'efficacité du fonctionnement des laboratoires mais pour en augmenter leur « efficacité », c'est-à-dire « optimiser » les coûts. Selon la technique du « benchmarking » développée dans les entreprises, il s'agit d'éliminer tout surcoût et donc d'ajuster le nombre de postes selon des indicateurs de performance (montant du budget, nombre de personnels de l'unité, de mètres carrés, de factures gérées. Les résultats de cette Modernisation des Politiques Publiques se font cruellement sentir puisque, entre 2009 et 2013, le CNRS a perdu 11,1% de ses effectifs de fonctions support (soit 19% des ETP-support du siège et des délégations régionales et 4,9% des ETP-support des laboratoires). Cette politique se traduit par un accroissement de la charge de travail et de la polyvalence de l'ensemble des personnels. Les chercheurs sont ainsi appelés à assurer des tâches d'administration, de gestion, de management qui n'entrent pas dans leurs fonctions.

Restructurations et pilotage de la recherche

Les réformes engagées depuis plus de dix ans ont une cohérence politique. Elles visent à orienter les travaux de la recherche publique vers la valorisation économique et les besoins des entreprises. C'est ce qu'entérine la loi Fioraso de 2013 qui met en exergue la mission des laboratoires de recherche publique de prendre en charge la recherche et le développement dévolus aux centres de recherche de ces entreprises.

Pour cela, le gouvernement se donne les outils de pilotage des laboratoires et restructure en profondeur notre système de recherche. Tout d'abord par le financement de la recherche sur appels à projets qui permet de focaliser les moyens sur des thématiques entrant dans la stratégie nationale de la recherche (SNR) définie par le gouvernement, par les évaluations de l'A(H)ERES qui marque du sceau de l'excellence les laboratoires et équipes

¹ En moyenne, 81 personnes travaillaient dans une unité de recherche en 2010 contre 67 en 2006, soit une augmentation de 20% sur une période de 5 ans. Actuellement, le CNRS concentre la très grande partie de ses effectifs (85,5 % soit 21 130 ETP) dans des formations de recherche partenariale comprenant au minimum 30 ETP de permanents CNRS (soit 640 entités). C'est aussi dans ces mêmes structures que les universités et l'ensemble des organismes de recherche affectent plus de 87% de leurs personnels. Un salarié du CNRS sur 10 travaille dans de très grandes structures de plus de 100 salariés du CNRS.

qui s'impliquent dans la SNR. Enfin, le Programme d'investissement d'avenir met en place de nouvelles structures (Idex, Labex, et autres « bidulex ») où se retrouvent les « acteurs de la recherche d'excellence » sélectionnées par l'A(H)ERES.

L'objectif de la loi Fioraso est de restructurer l'ESR pour l'inscrire dans la politique d'austérité et de pilotage de l'État. Elle vise à mettre en place une vingtaine de grands sites regroupant universités: centres de recherche et d'enseignement supérieur régionaux ou interrégionaux gouvernés par des instances dans lesquels les personnels sont écartés des décisions stratégiques. Les entreprises et pouvoirs politiques locaux y auront pignon sur rue. Leurs points de vue seront d'autant plus écoutés que l'austérité imposée par le gouvernement oblige les universités et les laboratoires à courir après la monnaie.

La Direction du CNRS a identifié une vingtaine de grands sites associant des compétences réparties entre universités, écoles et organismes, ainsi qu'une douzaine de sites de plus petite dimension, porteurs de thématiques scientifiques reconnues et originales. Pour tous ces sites, le CNRS met en place des « conventions quinquennales de site ». Profondément remaniés par rapport aux conventions quadriennales, ces contrats affichent « l'ambition de construire une stratégie scientifique partagée » assortie d'une déclinaison de moyens (chaires mixtes universités/CNRS, accueils en délégation, promotion de l'interdisciplinarité et PEPS de site, mutualisations des fonctions support, de la politique européenne et internationale, de la valorisation et de la gestion des contrats). En toute cohérence avec cette politique, le CNRS se fonde en qualité de membre fondateur ou associé dans les COMUE et Idex. Le CNRS s'est ainsi engagé à « rationaliser » ses implantations régionales en convergence avec l'émergence des sites régionaux d'ESR²

Précarité des thématiques = précarité de l'emploi, dégradations des conditions de travail

Dans le contexte d'austérité budgétaire, les moyens financiers, l'affectation et le recrutement des personnels sont ciblés sur les projets « porteurs ». L'exacerbation des financements sur projet impliquant des CDD conduit au renforcement de l'emploi précaire. Les restructurations décrites plus haut se font sur la base de mutualisations, de la mobilité des personnels, de la réduction de l'emploi qui ont pour conséquence la dégradation des conditions de travail et de vie des personnels. Cette dégradation est aussi une conséquence du mode d'organisation et de gestion qui renforce le poids de la hiérarchie et des outils de contrôle, la pression pour la réalisation d'objectifs, la course aux publications et à l'obtention de contrats.

Le SNTRS-CGT rappelle son soutien à des coopérations entre établissements qui ne soient pas assujetties aux pressions d'entreprises et des politiques des Régions. Le SNTRS-CGT ne peut cautionner la mise en place d'usines à gaz dont les modalités de fonctionnement ne sont que l'illusion de la démocratie. Nous nous prononçons pour :

- **Le recrutement de titulaires au plus près des diplômes.**
- **Des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications.**
- **Des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier,**
- **La préservation des prérogatives nationales des organismes de recherche,**
- **Des choix scientifiques non soumis au politique et au marché,**
- **Une évaluation qui repose sur des critères scientifiques**
- **Le renforcement des potentiels régionaux de recherche qui favorise un développement équilibré et planifié des équipements dans toutes les régions à l'encontre des sur-spécialisations et des concurrences régionales.**

2 Le CNRS n'exclut pas que des services communs à l'ensemble de l'Ile-de-France (40% du potentiel du CNRS) puissent être conçus pour certaines fonctions et soient implantés dans cette nouvelle délégation. Cet exercice sera aussi l'occasion d'examiner dans quelle mesure certaines de ces mutualisations pourraient inspirer des évolutions analogues au-delà de la région Ile-de-France. Voir le rapport de l'Inspection générale des finances et Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : Implantation territoriale des organismes de recherche et perspectives de mutualisation entre organismes et universités - 2014-2024.